

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

4 place du château BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 06 avril 2023	L'an Deux Mille vingt-trois, le 06 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire À l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial de Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, BABIEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THELIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline,

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Messieurs. ALBASI Maxime, ARANDA Francis, Monsieur PICCOLI Jacques, Madame VIGNEAU Céline,

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :Monsieur BOUQUET Thierry représenté par Monsieur REY Michel,
Monsieur MUCHA Jean-Luc représenté par Monsieur LIOT Didier,**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**Monsieur ARONDEL Jean-Pierre procuration à Monsieur CAMINADE Didier,
Monsieur BIHOUE Yann procuration à Monsieur BABIEL Jean-Pierre,
Madame GIRAUD Béatrice procuration à Monsieur GUÉRIN Gilbert,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur THELIOL Jean-Jacques
Madame LAFON Nadine procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame VIDAL Aline,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier,

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 38 Pouvoir(s) : 8 Votants : 46
--	--

2023B-51-MP EXPLOITATION CINÉMA LE LIBERTY : APPROBATION DU LANCEMENT DE LA PROCÉDURE : CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICES

Monsieur Didier CAMINADE, Président, rappelle que la compétence « réalisation et gestion du cinéma Le Liberty » est reconnue d'intérêt communautaire par arrêté préfectoral du 09 mai 2007.

L'association (Loi 1901) Ciné-Liberty de Monsempron-Libos assure depuis le 1^{er} janvier 2016 l'exploitation du cinéma Le Liberty via une délégation de service public par voie d'affermage. Cette délégation arrivant à son terme au 31 décembre 2023 et ce mode de gestion ayant donné entière satisfaction, il est proposé de poursuivre la gestion du cinéma par le biais d'une concession de services (anciennement délégation de service public) conformément à l'article L. 1121-1 du Code de la Commande publique. Il y a donc lieu de relancer la procédure.

En application des articles L. 1411 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire réuni le 05 juin 2020, a procédé à la mise en place de la Commission de Délégation de Service Public et à l'élection de ses membres par délibérations n°2020B-30-AG et n°2020B-31-AG.

Conformément à l'article L. 1121-3 du Code de la Commande Publique, un règlement de consultation ainsi qu'un cahier des charges ont été rédigés. Le cahier des charges propose qu'en tant que titulaire du compte de soutien cinématographique, Fumel Vallée du Lot concède la gestion et l'utilisation du cinéma Le Liberty à l'exploitant, ce qui facilitera l'entretien et la mise en conformité permanente du matériel nécessaire à l'exploitation.

Il invite le Conseil Communautaire à se prononcer conformément à l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriale, sur le principe de confier, dans le respect des conditions de mise en concurrence prévues par les articles L. 1121-3 et suivants du Code de la Commande Publique, l'exploitation du cinéma Le Liberty sous la forme d'un contrat de concession de services pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 et sur le contenu du cahier des charges et du règlement de consultation.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire

- 1°) – Approuve le principe de concession de services pour l'exploitation du cinéma Le Liberty ;
- 2°) – Approuve le cahier des charges et le règlement de consultation ci-joints ;
- 3°) - Autorise Monsieur le Président à engager tout acte et procédure nécessaire à la réalisation de l'opération ;
- 4°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 06 avril 2023

La Secrétaire de séance,



Sophie GARGOWITSCH

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 13 avril 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 13 avril 2023